

Département
Haute-Loire

E X T R A I T
du Registre des Délibérations du Comité Syndical
de l'EPAGE Loire Lignon

Séance du 16 Novembre 2022

Date d'envoi de la convocation : 10 Novembre 2022	Conseillers en exercice : 33
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	Présents ou représentés : 17
Délibération n°: 202211-01	Pouvoirs : 2
	Excusés : 8

Objet : Modification du Bureau de l'EPAGE Loire Lignon

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 novembre 2022 à 17H30, Salle du Conseil Municipal en Mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : BRINGER Jean-Paul – PALHIÈRE Jean-Louis – BENAT Brigitte – BEAUMEL Jean-Paul - FILERE Michel – VALANTIN Christelle
Communauté de Communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien – BOMPUIS Yves
Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : SOUVIGNET Bernard
Communauté de Communes du Haut-Lignon : /
Communauté de Communes des Sucs : /
Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe – CHORLIET Christian
Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe
Communauté de communes Cayres Pradelles : CATHONNET Philippe
Communauté de communes Montagne d'Ardèche : BRUN Claude
Communauté de Communes des Monts du Pilat : BONNEFOY Régis
Communauté de communes Ambert Livarfois Forez : SAVINEL Jean
Loire Forez Agglomération : /
Communauté de communes Val'Eyrieux : ROCHE Françoise

Avaient donné pouvoir :

Communauté de communes du Haut Lignon : BROUSSARD Olivier (pouvoir donné à SOUVIGNET Bernard)
Communauté de communes Montagne d'Ardèche : VALETTE Charles (pouvoir donné à BRINGER Jean-Paul)

Secrétaire de séance : VALANTIN Christelle

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon propose d'intégrer comme membre du bureau de l'EPAGE Loire Lignon, Monsieur André DEFOUR, le remplaçant de Madame Huguette LIOGIER au sein de la Communauté de communes des Sucs.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant désignation des maires et adjoints ;

VU l'article L.5211-2, du Code général des Collectivités Territoriales, portant les règles générales des établissements publics de coopération intercommunale ;

VU l'article L.5211-10, du Code général des Collectivités Territoriales, portant le fonctionnement du bureau dans les établissements publics de coopération intercommunale ;

VU les statuts de l'EPAGE Loire Lignon;

VU la délibération n°202112-02 du Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon en date du 3 décembre 2021, portant sur la composition du Bureau;

VU la délibération n° 2-2022.06.10 de la Communauté de Communes des Sucs désignant Monsieur André DEFOUR membres à l'EPAGE Loire Lignon ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Syndical de constituer son Bureau ;

CONSIDÉRANT que Madame Huguette LIOGIER représentait la Communauté de Communes des Sucs au sein du comité syndical et du bureau de l'EPAGE Loire Lignon en tant que membre du bureau ;

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que selon l'article 8 des statuts de l'EPAGE Loire Lignon, le Conseil syndical arrête la composition du Bureau par délibération.

Parmi les membres du Bureau siègent : le Président, un ou plusieurs Vice-Présidents dont le nombre est fixé par le Comité Syndical, conformément à la réglementation en vigueur, un secrétaire désigné parmi les membres élus du Bureau et un secrétaire-adjoint désigné parmi les membres élus du Bureau.

Le bureau est composé ainsi :

- 1 Président
- de Vice-Présidents
- 1 Secrétaire
- 1 Secrétaire-adjoint
- de Membres

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de procéder au vote en vue de l'élection du remplacement de Madame Huguette LIOGIER au Bureau comme membre.

Bureau de l'EPAGE Loire Lignon sera constitué de la manière suivante :

	Membres du Bureau	EPCI-FP
Président	Jean-Paul BRINGER	Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
1 ^{er} Vice-président	Bernard SOUVIGNET	Communauté de communes du Pays de Montfaucon
2 ^{ème} Vice-président	Jean-Louis PALHIÈRE	Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
3 ^{ème} Vice-président	Charles VALETTE	Communauté de communes Montagne d'Ardèche
4 ^{ème} Vice-président	Philippe DELABRE	Communauté de communes Mézenc Loire Meygal
5 ^{ème} Vice-président	Jean-Philippe MONTAGNON	Communauté de communes des Marches du Velay Rochebaron
Secrétaire	Olivier BROUSSARD	Communauté de communes du Haut Lignon
Secrétaire-adjoint	Sébastien ARNAUD	Communauté de communes Loire Semène
Membres	André DEFOUR	Communauté de communes des Sucs
	Régis BONNEFOY	Communauté de communes des Monts du Pilat
	Jean SAVINEL	Communauté de communes Ambert Livradois Forez

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- **VALIDE** la composition du Bureau ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait le 16 Novembre 2022 à Brives Charensac,
Tous les membres présents ont signé au registre.

La Secrétaire de séance
Christelle VALANTIN
numérique de
Christelle VALANTIN
Date : 2022.12.02
17:40:06 +01'00'



Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,
Jean-Paul BRINGER



La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans
un délai de 2 mois à compter de sa publication
et de sa réception par le représentant de l'État